



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance**

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL PROFESSIONNEL LIE A LA RESTAURATION

Nombre de lots : six (6) - possibilité de répondre à un ou plusieurs lots

Lot n°1 : Appareils professionnels de lavage et de séchage

Lot n°2 : Appareils professionnels pour la préparation des denrées

Lot n°3 : Appareils professionnels de chauffe, de ventilation, de maintien en température et de refroidissement

Lot n°4 : Matériel d'entreposage et de stockage

Lot n°5 : Vestiaires normes restauration

Lot n°6 : Matériel de transport de denrées alimentaires type conteneurs

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 – Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :

Lot n°1 : 70 000 €

Lot n°2 : 5 000 €

Lot n°3 : 85 000 €

Lot n°4 : 23 000 €

Lot n°5 : 7 000 €

Lot n°6 : 20 000 €

5 – Durée du marché : un an à compter du 21 janvier 2023.

Si pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 21 janvier 2023, la durée commencera à courir à partir de la date de notification.

6 - Date limite de remise des offres : mercredi 30 novembre 2022 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir

adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée – coefficient 3 – noté sur 20 : jugée aux vues du cadre de réponse joint au dossier de consultation, indiquant :

-la qualité et les conditions liées aux matériels à fournir (noté sur 15)

- les moyens techniques et humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 5)

2 – Prix et pourcentage de remise : coefficient 2 – noté sur 20.

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.

- Le pourcentage de remise sera noté de 0/5 à 5/5.

3 – Délai global de livraison et d'installation, analysé sur la base des propositions faites par le candidat coefficient 1 - noté sur 20

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 150 jours (cent cinquante jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : jeudi 3 novembre 2022

Le Maire,

Serge Andrieu